

MODERNISATION de l'éclairage public du Centre Ville

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Vous avez pu constater combien déficient est l'éclairage public du Centre Ville. Des zones d'ombre rendent plus dangereux l'état des trottoirs ~~et l'état des~~ trottoirs et l'état des rues.

Dès 1959, nous nous sommes préoccupés de modifier cet éclairage et nous avons recherché les moyens financiers nécessaires au règlement des travaux à entreprendre.

En Décembre 1959, j'avais, à Paris, pensé aboutir à une solution qui était en partie de recourir à un emprunt et pour l'autre partie d'utiliser la surtaxe d'1 Fr, 80 par Kwh.

Mais alors la faculté d'emprunter dont disposait la Commune était arrivée à la limite de nos possibilités.

Ce n'est donc que cette année et lorsque nous aurons fait jouer la convention d'attribution à la Commune de la ristourne hydraulique jusqu'ici payée à la Société Concessionnaire de distribution, que nous pourrions entrevoir une solution.

Nous vous soumettons donc un plan de modernisation de l'éclairage électrique utilisant:

- a) sur la route littorale du Pont du Butor jusqu'au Pont lancé sur la mer, (face à la Préfecture,) des projecteurs du type "Orly";
- b) dans les rues à grande circulation des projecteurs dit PHS 1 de 300 à 500 watts qui permettraient l'utilisation de lampes à incandescence ou des tubes de mercure de 250 watts;
- c) dans les rues à moindre circulation des projecteurs d'une puissance de 75 à 200 watts pour les lampes à incandescence et de 160 watts pour les lampes à lumière mixte.

Nous prévoyons deux antennes lancées ~~l'une~~ l'une jusqu'au lotissement de Champ Fleuri, l'autre jusqu'au lotissement de Bellepierre.

Le projet qui nous a été remis par la Société Bourbon Lumière appelle de notre part quelques légères corrections.

Nous pensons en effet que dans certaines rues de moindre circulation le nombre de projecteurs/n'est pas encore suffisant.
proposé

Nous allons donc nous pencher sur le détail de cette opération.

Le coût de la modernisation de l'éclairage public du Centre Ville sera d'environ 9 millions, mais il faut observer qu'il éclairera une longueur supérieure à 2 Kms et la différence représentera une dépense de 12 à 15 millions suivant le nombre de projecteurs à utiliser.

En conséquence, je sou mets à vos décisions la délibération ci-après :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport du Maire sur la modernisation de l'éclairage public du Centre Ville,

Adopté le projet soumis par Bourbon Lumière lequel sera l'objet d'un marché que le Conseil Municipal autorise le Maire à signer.

La dépense qu'entraînerait ces travaux sera payée :

- 1°) pour les années 1962 - 1963 - 1964 et 1965 par l'affectation de la moitié des recettes encaissées au titre de la ristourne hydraulique;
- 2°) par des prévisions budgétaires établies lors des budgets primitifs et enfin par un emprunt que contractera la Commune de telle manière que le montant total des travaux de modernisation soit soldé au cours de l'année 1966./.

Sur questions, Le Maire souligne que les projecteurs qui seront utilisés dans les rues de la Victoire, de Paris, Pasteur, de la Compagnie etc... seront du type P.R.S. 1 du genre de ceux déjà installés à titre d'essai entre la gare et la piscine. Les Conseillers ont donc ainsi la possibilité de se rendre compte de la puissance de ces projecteurs. Les P.R.S. 1 qui vont éclairer les principales rues de la Ville utilisent des lampes de 300 à 500 watts (ou des lampes à lumière mixte de 200 à 250 W., à mercure).

Les projecteurs P.R.S. seront plus nombreux que prévu sur le plan initial. Ils seront utilisés dans les rues les moins passantes. Au départ, il était prévu des espacements de 60 mètres environ, mais nous nous proposons de doubler le nombre de projecteurs du moins dans certaines rues.

J'ai ajouté que les délais d'exécution de ces plans de travaux seront assez longs. De toute façon, ils ne pourront être achevés avant l'arrivée du Maire de Nice, pour les fêtes du jumelage, puisque ce n'est que maintenant que Bourbon Lumière pourra commander les projecteurs nécessaires.

Le Maire à la question d'un des Conseillers, estime que les travaux ne pourront être terminés que d'ici l'année prochaine.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le projet de modernisation de l'éclairage du Centre Ville et autorise le Maire/un marché avec la Société Bourbon Lumière.
à passer

Vu
M. Perrin, le 2 Octobre 1962
Le Préfet
Signé: Perrin Pradier